

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal du 25 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 25 mai à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Fabre Jean-Louis, Maire.

Date de Convocation : 18 mai 2021

Présents : Mmes AGOSTINHO Aurélie, DORIAT Cathy, TEYSSIER Marie, Mrs BOURBONNAIS Jérôme, Mr. BUISSON Emmanuel, CHALAYER Richard, CONDAT Christophe, DEMARS Cyril, GAMBIN Pascal, MORIN Antoine, Mr PIGNOL Marc, RUSSO Dominique

Procurations : CHARVOIN Christophe procuration à CHALAYER Richard, LOUP Julie procuration à JL Fabre

Désignation d'un secrétaire de séance Marc Pignol

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 06/04/2021

VOTE : unanimité

2/ Emplacement réservé parcelle EP 909

Monsieur le maire rappelle qu'un emplacement réservé existe sur la parcelle cadastrée EP 909. Cet emplacement était destiné à voir la réalisation d'un projet communal.

3 Options sont proposées :

- Option 1 : achat de la parcelle telle que sur cadastrée sur le PLU concernant l'emplacement réservé. Pour : 3 abstentions 2 Contre : 10

Option 2 : achat partiel pour : 0 contre : 15

Option 3 : Renoncement à cet achat pour : 12 Contre : 3

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

- De ne plus faire figurer le terrain comme « réservé » puisqu'il est inutile à la commune de Davayat et de lever la servitude.

3/ Travaux Abribus:

Il est prévu la démolition de l'ancien abri bus et la confection d'une dalle pour recevoir un nouvel abri bus fourni par la Région.

Pour réaliser ces travaux le conseil s'est prononcé comme suit:

Démolition de l'abribus par les membres du conseil (en principe le 25/06 à partir de 16 h)

Une permission de voirie du 25/06 au 29/06 sera prise.

La dalle sera réalisée le lundi par l'entreprise dont le devis est en cours

4/Désignation d'un référent communal : Etude d'inventaire des zones humides

Dans le cadre du SAGE Allier aval porté par l'Etablissement public Loire, la Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est engagée à réaliser un inventaire des zones humides sur

l'ensemble de son territoire d'intervention afin d'accompagner les acteurs dans la connaissance précise de ces milieux, leurs modalités de gestion et répondre aux demandes des collectivités travaillant sur leurs documents d'urbanisme.

Le maire propose, après avoir contacté Monsieur Alain Girard, ancien Président de l'association de pêche de la commune, que ce dernier soit désigné comme référent.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5/ Bilan RPI : reliquat année 2020

Il convient donc d'établir le reliquat des coûts correspondant à la période allant de septembre à décembre 2020.

La commune de Cellule doit donc payer à la commune de Davayat la somme de 4 790.66 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son accord.

5/ Régie pour l'encaissement des droits de stationnement

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26/01/2021 relative à la perception de droits de place pour le stationnement sur la place publique en bordure de la RD 2144, pour la vente de produits locaux ou confectionnés tels que pizzas,.....à savoir :

Après avoir rencontré les commerçants qui avaient trouvé ce tarif trop élevé, le conseil décide d'annuler une partie de la délibération pourtant sur les forfaits annuels trimestriels et journaliers.

Les nouveaux tarifs s'établiront ainsi en demi-journée :

Réguliers : Forfait annuel : 70€

Occasionnels réguliers : trimestre 40€

Occasionnels journaliers : 10€

Ces tarifs s'appliquent au 01/01/2021 les excédents perçus cette année seront déduits des droits de places 2022 pour les commerçants qui ont acquitté leurs droits de place début 2021

Si une demi-journée par semaine supplémentaire, le tarif annuel ou trimestriel est augmenté de 30 € par demi-journée

Vote : pour : 13

abstentions : 2

6/Encaissement de chèque

Il y a lieu d'encaisser un chèque d'un montant de 447.19 € provenant de l'assurance SMACL correspondant au remboursement de charges du personnel.

Vote : à l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur autorisation

7/Adhésion CNAS

Vote : à l'unanimité les membres du conseil municipal donnent leur accord pour que le tableau des effectifs soit modifié afin qu'il prenne en compte les agents actifs et retraités.

8/ Décision modificative : virement de crédits

Monsieur le Maire expose au conseil que les crédits prévus au budget concernant les travaux du SIEG sont comptabilisés au BP sur l'article 21534Il y a lieu d'effectuer un virement de crédits :

- Cpte 2041582 : + 19.500 €
- Cpte 21534 : - 19 500 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

9/Avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage : aménagement de la place

Monsieur le maire rappelle la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée entre la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge et la commune de Davayat en 2017.

L'enveloppe financière prévisionnelle du programme de travaux confiés à la commune par la communauté de communes s'élevait à 135 553.32 € TTC.

Le montant total des travaux s'élève à 145 137.90 € TTC. Il convient par conséquent de prendre un avenant à la convention :

- Objet du présent avenant N° 1 à la convention signée le 20/10/2017

Le présent avenant a pour objet la modification des termes :

- de l'article 2 « enveloppe prévisionnelle du programme » : compte tenu des modifications apportées au projet le montant prévisionnel des travaux est augmenté de 10 000,00 € TTC.

Le nouveau montant total prévisionnel de l'opération est de 145 553.32 € TTC (montant initial et avenant n°1)

Vote : à l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

➤ Questions et infos diverses

- SIEG : le rapport consultable par à un lien téléchargeable.
- Elections : le tableau des permanences est présenté,
- Location de la salle : dans les conditions sanitaires actuelles, la location est suspendue,

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h 30

Le Maire,

Secrétaire de séance